

MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2025

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle, Mr VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude, Mr BENOIT Bernard, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mr TISSANDIER Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle.

Excusé, pouvoir : Mr LAPEYRE Guillaume, pouvoir à Mr CHAMBON Louis.

Absent : Mr LAPEYRE Philippe.

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|---|
| 1. Approbation du PV du 3 octobre 2025 | 6. PSC – Santé & Prévoyance des agents |
| 2. Dossier subvention DETR 2026 | 7. Marché AEP - sectorisation |
| 3. Informations calendrier de travaux gîte/camping | 8. Alignement de voirie – route de la Farge |
| 4. Tarifs 2026 | 9. Questions Diverses |
| 5. Révision RIFSEEP | |

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

2- DETR 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacement des glissières de sécurité en bois situées sur la route du Tahoul, dont l'état de dégradation avancé, lié au vieillissement naturel et à l'exposition aux intempéries, ne permet plus d'assurer correctement la sécurité des usagers. Le remplacement de ces équipements est donc indispensable afin de garantir des conditions de circulation sécurisées.

Dans le cadre de cette opération, trois entreprises ont été sollicitées. Deux offres ont été reçues, de la part des sociétés SATPA et RMCL. Après analyse des propositions, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SATPA, jugée la plus adaptée.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 22 000 € HT. Le plan de financement prévoit une demande de subvention au titre de la DETR 2026 à hauteur de 8 800 € (40 %), le solde, soit 13 200 €, étant financé par la commune sur fonds propres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter la subvention DETR 2026 pour cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du projet.

Vote : Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

3- TRAVAUX GITE/CAMPING

Monsieur le Maire fait un point sur ce dossier. La première réunion de chantier relative au réaménagement du camping municipal et à la requalification du gîte d'étape du Falgoux s'est tenue le 21 novembre 2025. Cette réunion a permis de lancer officiellement l'opération, de rappeler le cadre général du chantier et d'acter la signature des ordres de service. Monsieur le Maire précise que la procédure administrative s'est révélée plus longue et plus complexe que prévu. Toutefois, l'accompagnement de qualité assuré par Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) a permis de constituer un dossier solide, complet et parfaitement structuré, garantissant la bonne sécurisation du projet.

Le calendrier prévisionnel a été confirmé, avec un démarrage des travaux début janvier 2026 (désamiantage le 19/01/2026), une livraison de la partie « camping/bloc sanitaire » doit avoir lieu fin avril 2026 et de la partie gîte en juillet 2026. Les entreprises ont été invitées à transmettre leurs plans d'exécution, réservations et documents réglementaires dans les délais impartis. Aucune observation particulière n'a été formulée à ce stade. La prochaine réunion de chantier est fixée au 9 janvier 2026 à 9h30. Les réunions de chantier sont prévues tous les vendredis matin.

4- TARIFS 2026

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des tarifs municipaux. Les tarifs applicables pour l'année 2026 sont reconduits sans modification majeure. Seule une évolution est actée concernant le prix de l'eau, avec une augmentation de 0,06 € par m³,

portant le tarif du mètre cube à 1 € et la redevance performance des réseaux reversée à l'Adour-Garonne est portée à 0,12 € par m³.

Les nouveaux tarifs du gîte et camping seront votés ultérieurement quand les travaux seront plus avancés.

Vote : Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

5- REVISION RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire RIFSEEP a été instauré par délibération du 14 janvier 2022 au bénéfice des agents communaux, puis révisé le 26 juin 2025 à la suite de la création du poste de secrétaire générale de mairie. Afin de tenir compte de l'évolution des missions, des responsabilités, des contraintes et de l'engagement des agents, il est proposé d'adapter les montants de l'IFSE à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après avis favorable du CST, le conseil municipal approuve la modification des montants annuels de l'IFSE pour les groupes de fonctions relevant des catégories C (filière technique) et B (filière administrative – secrétaire générale de mairie). Les autres dispositions du RIFSEEP, telles qu'adoptées et révisées précédemment, demeurent inchangées. Il est proposé une augmentation de l'IFSE à hauteur de 15 € brut/mensuel par agent.

Vote : Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

6- PSC – SANTE & PREVOYANCE DES AGENTS

PSC Santé :

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation du CDG 15 pour le risque santé et d'attribuer une participation mensuelle de **15 € brut par agent** aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public ou privé. Il est précisé que les bulletins d'adhésion seront établis au nom des agents, que cette participation n'est pas cumulable avec une autre aide et qu'elle ne peut excéder le montant de la cotisation. Le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

PSC Prévoyance :

Monsieur le Maire rappelle les obligations réglementaires imposant aux employeurs publics territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents, notamment pour le risque prévoyance (incapacité, invalidité, décès). Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2025, une participation minimale obligatoire de **7 € brut mensuel par agent** est fixée par le décret n°2022-581.

Il est rappelé que cette participation peut être mise en œuvre soit par des contrats labellisés, soit par une convention de participation conclue à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, conduite par l'employeur ou par le centre de gestion. Conformément à l'article L827-1 du code général de la fonction publique, le centre de gestion du Cantal est compétent pour mener cette procédure pour le compte des collectivités.

Dans ce cadre, le centre de gestion du Cantal engagera une procédure de mise en concurrence afin de conclure, à compter du 1^{er} janvier 2027, une convention de participation pour le risque prévoyance. La commune de Le Falgoux conservera la liberté d'adhérer à cette convention au vu des garanties et des tarifs proposés, sous réserve de l'évolution de la réglementation.

Après avis favorable du comité social territorial, le conseil municipal décide de s'inscrire dans cette démarche, de mandater le centre de gestion du Cantal pour conduire la procédure de mise en concurrence, de transmettre les données nécessaires relatives aux agents concernés et de prendre acte que l'adhésion définitive et le montant de la participation feront l'objet d'une délibération ultérieure, dans le respect des seuils réglementaires.

Vote : Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

7- MARCHÉ AEP - SECTORISATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Falgoux a engagé la pose d'équipements de sectorisation AEP dans le cadre de l'élaboration de son schéma directeur AEP. Une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée, sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale *Cantal Ingénierie et Territoires* (CIT).

La consultation des entreprises s'est déroulée du 7 au 21 novembre 2025. Deux offres ont été reçues. L'estimation initiale des travaux était fixée à 27 300 € HT par an.

Au vu de l'analyse administrative et technique réalisée par CIT, selon les critères du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise Actemium, pour un montant annuel prévisionnel de 23 688,46 € HT.

Après examen du rapport d'analyse des offres et échanges, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Actemium, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution, et de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Vote : Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

8- ALIGENEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil que Michel CHEYVIALLE sollicite la régularisation de la situation foncière de la voie d'accès à son domicile, située au lieu-dit La Farge, actuellement implantée en grande partie sur des terrains privés sans statut juridique clairement établi. Le propriétaire, désormais plein propriétaire des parcelles concernées, souhaite engager une démarche de régularisation avec la commune. En contrepartie, il sollicite la récupération d'une partie d'un chemin rural

désaffecté séparant deux parcelles agricoles. La demande est portée à la connaissance du conseil municipal pour examen et suites à donner. Dans ce cadre, la commune a sollicité un accompagnement afin d'identifier la procédure la plus appropriée, les solutions juridiques possibles, les actes et délibérations nécessaires, ainsi que les éventuelles consultations ou autorisations administratives à prévoir, afin de sécuriser la démarche dans le respect de la réglementation en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier Samuel ANTIGNAC : acquisition Foyer de ski. Le conseil ne donne pas une suite favorable à cette demande dans l'immédiat.
- Cérémonie de vœux : samedi 10 janvier 2026 à 11h au Foyer rural.
- Colis des aînés en maison de retraite : distribution Marie-Claude et Louis le 27 décembre 2025.
- Réunion préparation des prochains échos le 6 janvier 2026 à 10h.
- Dossier église : les montants de l'appel de fonds en cours auprès de la fondation du patrimoine et le reliquat des dons reçus pour la restauration des statues s'élèvent à ce jour à 47 084 € + 25 000 € de l'appel à projet Fondation/Région.
En 2026 la commune sollicitera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un début des travaux les plus urgents en 2027.
- Elections municipales 2026 : nouveautés : scrutin de liste sans panachage, parité obligatoire femme/homme, liste composée de 9 à 13 colistiers.
- Monsieur le Maire fait le tour des élus actuels pour savoir qui souhaite être candidat en mars prochain, à ce stade 6 élus repartent : Louis, Isabelle, Marie-Claude, Bernard, Jean-Marc et Frédéric.

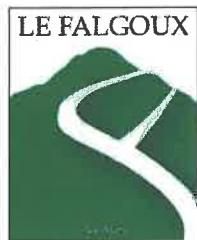
La séance est levée à 22h45.

Le maire, Louis CHAMBON



La secrétaire de séance, Isabelle FAUX





MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2025

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle, Mr VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude, Mr BENOIT Bernard, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mr TISSANDIER Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle.

Excusé, pouvoir : Mr LAPEYRE Guillaume, pouvoir à Mr CHAMBON Louis.

Absent : Mr LAPEYRE Philippe.

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|---|
| 1. Approbation du PV du 3 octobre 2025 | 6. PSC – Santé & Prévoyance des agents |
| 2. Dossier subvention DETR 2026 | 7. Marché AEP - sectorisation |
| 3. Informations calendrier de travaux gîte/camping | 8. Alignement de voirie – route de la Farge |
| 4. Tarifs 2026 | 9. Questions Diverses |
| 5. Révision RIFSEEP | |

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

2- DETR 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacement des glissières de sécurité en bois situées sur la route du Tahoul, dont l'état de dégradation avancé, lié au vieillissement naturel et à l'exposition aux intempéries, ne permet plus d'assurer correctement la sécurité des usagers. Le remplacement de ces équipements est donc indispensable afin de garantir des conditions de circulation sécurisées.

Dans le cadre de cette opération, trois entreprises ont été sollicitées. Deux offres ont été reçues, de la part des sociétés SATPA et RMCL. Après analyse des propositions, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SATPA, jugée la plus adaptée.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 22 000 € HT. Le plan de financement prévoit une demande de subvention au titre de la DETR 2026 à hauteur de 8 800 € (40 %), le solde, soit 13 200 €, étant financé par la commune sur fonds propres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter la subvention DETR 2026 pour cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du projet.

Vote : Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

3- TRAVAUX GITE/CAMPING

Monsieur le Maire fait un point sur ce dossier. La première réunion de chantier relative au réaménagement du camping municipal et à la requalification du gîte d'étape du Falgoux s'est tenue le 21 novembre 2025. Cette réunion a permis de lancer officiellement l'opération, de rappeler le cadre général du chantier et d'acter la signature des ordres de service. Monsieur le Maire précise que la procédure administrative s'est révélée plus longue et plus complexe que prévu. Toutefois, l'accompagnement de qualité assuré par Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) a permis de constituer un dossier solide, complet et parfaitement structuré, garantissant la bonne sécurisation du projet.

Le calendrier prévisionnel a été confirmé, avec un démarrage des travaux début janvier 2026 (désamiantage le 19/01/2026), une livraison de la partie « camping/bloc sanitaire » doit avoir lieu fin avril 2026 et de la partie gîte en juillet 2026. Les entreprises ont été invitées à transmettre leurs plans d'exécution, réservations et documents réglementaires dans les délais impartis. Aucune observation particulière n'a été formulée à ce stade. La prochaine réunion de chantier est fixée au 9 janvier 2026 à 9h30. Les réunions de chantier sont prévues tous les vendredis matin.

4- TARIFS 2026

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des tarifs municipaux. Les tarifs applicables pour l'année 2026 sont reconduits sans modification majeure. Seule une évolution est actée concernant le prix de l'eau, avec une augmentation de 0,06 € par m³,

désaffecté séparant deux parcelles agricoles. La demande est portée à la connaissance du conseil municipal pour examen et suites à donner. Dans ce cadre, la commune a sollicité un accompagnement afin d'identifier la procédure la plus appropriée, les solutions juridiques possibles, les actes et délibérations nécessaires, ainsi que les éventuelles consultations ou autorisations administratives à prévoir, afin de sécuriser la démarche dans le respect de la réglementation en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier Samuel ANTIGNAC : acquisition Foyer de ski. Le conseil ne donne pas une suite favorable à cette demande dans l'immédiat.
- Cérémonie de vœux : samedi 10 janvier 2026 à 11h au Foyer rural.
- Colis des aînés en maison de retraite : distribution Marie-Claude et Louis le 27 décembre 2025.
- Réunion préparation des prochains échos le 6 janvier 2026 à 10h.
- Dossier église : les montants de l'appel de fonds en cours auprès de la fondation du patrimoine et le reliquat des dons reçus pour la restauration des statues s'élèvent à ce jour à 47 084 € + 25 000 € de l'appel à projet Fondation/Région.
En 2026 la commune sollicitera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un début des travaux les plus urgents en 2027.
- Elections municipales 2026 : nouveautés : scrutin de liste sans panachage, parité obligatoire femme/homme, liste composée de 9 à 13 colistiers.
- Monsieur le Maire fait le tour des élus actuels pour savoir qui souhaite être candidat en mars prochain, à ce stade 6 élus repartent : Louis, Isabelle, Marie-Claude, Bernard, Jean-Marc et Frédéric.

La séance est levée à 22h45.

Le maire, Louis CHAMBON

A stylized signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La secrétaire de séance, Isabelle FAUX

A signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop followed by a few smaller strokes.